

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE CE
8 SEPTEMBRE 2023 À 10 H, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA
PRÉSIDENTE DE M. LUC SIMARD.

Sont présents à la séance : Mme Véronique Fortin, conseillère à la Ville
d'Alma, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine,
M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de
l'Ascension-de-Notre-Seigneur, M. François Claveau, maire de Saint-
Bruno, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy,
M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien et M. André Guy, maire de
Dolbeau-Mistassini.

Assistent également à la séance : M. Guy Ouellet, directeur général et
M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Luc Simard, président du conseil d'administration, souhaite la
bienvenue et ouvre la séance extraordinaire à 10 h.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Luc Simard valide auprès des membres du conseil
d'administration la réception de l'avis de convocation pour cette séance
extraordinaire. Il est signifié par tous que l'avis leur a été acheminé et qu'il
respecte le délai prescrit.

Résolution 2023-09-3084

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Simard fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Lieux d'enfouissement technique (LET)
 - 4.1 Octroi de mandat – Services professionnels pour procéder
à l'évaluation de la sécurité du barrage et de la digue au
LET d'Hébertville-Station
 - 4.2 Octroi de mandat – Services professionnels pour procéder
à l'évaluation de l'ingénierie pour la réparation du barrage
au LET d'Hébertville-Station
 - 4.3 Octroi de contrat – Approvisionnement et installation de
garde-corps au barrage du LET d'Hébertville-Station
 - 4.4 Octroi de contrat – Modification de l'usine de traitement
d'eaux usées au LET d'Hébertville-Station – Fourniture
d'équipement
 - 4.5 Octroi de contrat – Approvisionnement et installation de
poteaux pour filets antidébris au LET d'Hébertville-Station
 - 4.6 Octroi de contrat – Fabrication et installation de filets
antidébris au LET d'Hébertville-Station
 - 4.7 Octroi de contrat – Mandat d'étude sur le climat sonore au
LET d'Hébertville-Station
5. Plans d'opération
 - 5.1 Centres de compostage

- 5.1.1 Octroi de contrat – Transport du retourneur d'andains
- 5.2 Centre de tri
 - 5.2.1 Octroi de mandat – Services professionnels pour l'architecture des nouvelles salles pour le projet de modernisation du centre de tri
- 5.3 Écocentres
 - 5.3.1 Octroi de contrat – Asphaltage à l'écocentre de Saint-François-de-Sales
 - 5.3.2 Octroi de contrat – Aménagement à l'écocentre de Saint-François-de-Sales
- 6. Ressources humaines
 - 6.1 Approbation de la liste des personnes engagées du 5 juillet au 6 septembre 2023
- 7. Communications, programmes et services
 - 7.1 Acceptation du budget trimestriel des communications de juillet à septembre 2023
 - 7.2 Octroi de mandat – Services professionnels – Élaboration d'un programme de compensation financière
- 8. Finances
 - 8.1 Approbation de la liste des déboursés du mois de juin 2023
 - 8.2 Approbation de la liste des engagements du mois de juin 2023 du directeur général
 - 8.3 Approbation de la liste des engagements du mois de juin 2023 du directeur général adjoint
 - 8.4 Approbation de la liste des déboursés de mois de juillet 2023
 - 8.5 Approbation de la liste des engagements du mois de juillet 2023 du directeur général
 - 8.6 Approbation de la liste des engagements du mois de juillet 2023 du directeur général adjoint
- 9. Date et lieu de la prochaine assemblée (26 septembre 2023)
- 10. Levée de la séance extraordinaire

Régie des matières résiduelles

Il est proposé par monsieur André Guy, Régisseur adjoint

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

4. LIEUX D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2023-09-3085

4.1. OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR PROCÉDER À L'ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ DU BARRAGE ET DE LA DIGUE AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie est propriétaire et gestionnaire du barrage à l'exutoire du lac d'Hébertville ainsi que de la digue qui sont situés sur sa propriété, à proximité du LET d'Hébertville Station;

ATTENDU QU'afin de répondre à ses obligations en vertu de la loi sur la sécurité des barrages ainsi qu'au règlement sur la sécurité des barrages – chapitre S-3.1.01, r. 1, la Régie doit procéder à la réalisation des activités suivantes :

- L'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage (article 16 de la LSB et section IV du RSB) incluant les conséquences de la rupture du barrage (article 17 et 18 du RSB);
- Demande de révision du classement de rupture (article 19 du RSB);
- Plan de gestion des eaux de retenues (article 19 de la LSB) qui peut ne pas être requis en fonction de l'article 34 du RSB, mais qui nécessite un avis d'ingénieur;
- Plan de mesure d'urgence (article 35 du RSB);

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix aux firmes d'ingénieurs, CIMA+ et Stantec :

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
CIMA+	48 818,39 \$
Stantec	51 295,92 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour des services professionnels afin de procéder à l'évaluation de la sécurité du barrage et de la digue au LET d'Hébertville-Station à la firme Stantec pour un montant de 51 295,92 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par l'excédent du fonctionnement non affecté.

Résolution 2023-09-3086

4.2 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR PROCÉDER À L'ÉVALUATION DE L'INGÉNIEURIE POUR LA RÉPARATION DU BARRAGE AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie est propriétaire et gestionnaire du barrage à l'exutoire du lac d'Hébertville ainsi que de la digue qui sont situés sur sa propriété, à proximité du LET d'Hébertville Station;

ATTENDU QUE l'évaluation partielle de la sécurité du barrage réalisée en 2016 a démontré que le barrage ne remplit pas les critères de sécurité en ce qui concerne la stabilité;

ATTENDU QUE de l'ingénierie doit être faite pour procéder à la sélection du mode de renforcement afin de respecter les critères de sécurité;

ATTENDU QUE depuis 2016, trois scénarios sont à l'étude :

- Option n° 1 : réfection complète du barrage;
- Option n°2 : abaissement du niveau du réservoir et réfection partielle;
- Option n°3 : démantèlement complet du barrage;

ATTENDU QUE la Régie désire reprendre cette analyse d'une manière globale en incluant les facteurs qui n'ont pas été traités remettant ainsi à jour l'évaluation du scénario et des coûts potentiels;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à la firme d'ingénieurs Stantec qui possède une forte expertise en gestion des actifs et réparations de barrage :

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Stantec	36 080,44 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour les services professionnels afin de procéder à l'évaluation de l'ingénierie de réparation du barrage LET d'Hébertville-Station à la firme Stantec pour un montant de 36 080,44 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par l'excédent du fonctionnement non affecté.

Résolution 2023-09-3087

4.3 OCTROI DE CONTRAT –APPROVISIONNEMENT ET INSTALLATION DE GARDE-CORPS AU BARRAGE DU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie est propriétaire et gestionnaire du barrage à l'exutoire du lac d'Hébertville ainsi que de la digue qui sont situés sur sa propriété, à proximité du LET d'Hébertville Station;

ATTENDU QUE la Régie doit installer des garde-corps sur la crête du barrage situé à l'exutoire du lac d'Hébertville en lien avec les inspections de 2016 et de 2023;

ATTENDU QUE la Régie doit donner un mandat d'installation de garde-corps sur les deux côtés de la crête et procéder à l'installation d'un faux toit temporaire à l'intérieur de la cabane du milieu du barrage;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à différents entrepreneurs de la région afin de procéder à ces travaux :

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Construction Bon-Air	33 726,77 \$
CTF Construction	15 544,77 \$
Ateliers du Saguenay	20 000,00 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est CTF Construction;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement et l'installation de garde-corps sur la crête du barrage au LET d'Hébertville-Station à l'entreprise CTF Construction pour un montant de 15 544,77 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par l'excédent du fonctionnement non affecté.

Résolution 2023-09-3088

4.4 OCTROI DE CONTRAT – MODIFICATION DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAUX USÉES AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION – FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT POUR DES PANNEAUX DE CONTRÔLE

ATTENDU QUE la Régie rencontre de nombreuses problématiques concernant sa filière de traitement de l'usine;

ATTENDU QUE le consultant spécialisé a produit un rapport en 2022 faisant état de différents constats sur des aspects mécaniques à corriger;

ATTENDU QUE le mode opératoire de type « *Design Build* » est priorisé pour apporter des correctifs à la pièce, de manière ciblée et évolutive, en lien avec une ingénierie de détail progressive tout en validant les impacts pour poursuivre un prochain bloc de modifications;

ATTENDU QUE ce mode de projet par modifications séquencées est préférable en fonction de la haute réactivité de la filière biologique dans le but stratégique de diminuer le nombre ainsi que la durée des arrêts de traitement;

ATTENDU QUE la Régie a invité une entreprise, soit Kopers;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Kopers	7 990,76 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat de modification de l'usine de traitement d'eaux usées au LET d'Hébertville-Station pour la fourniture d'équipement pour des panneaux de contrôle à l'entreprise Kopers pour un montant de 7 990,76 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par l'excédent du fonctionnement non affecté.

Résolution 2023-09-3089

4.5 OCTROI DE CONTRAT – APPROVISIONNEMENT ET INSTALLATION DE POTEAUX POUR FILETS ANTIDÉBRIS CÔTÉ SUD-OUEST AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie constate depuis plusieurs années que beaucoup de déchets partent au vent près du front de déchets et se dirigent dans la forêt côté sud-ouest du site;

ATTENDU QUE beaucoup d'efforts sont requis par les opérateurs pour récupérer les déchets agrippés aux arbres et que plusieurs de ces déchets ne peuvent être récupérés en raison de leur localisation en hauteur;

ATTENDU QUE la Régie désire installer des filets antidébris afin de réduire la dispersion des déchets;

ATTENDU QUE la pose des filets engendrera l'installation de poteaux de bois qui devront être forés dans un sol de roc près du chemin au sud-ouest;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à deux installateurs pour ce style de poteau dans la région :

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Lignes du Fjord inc.	31 382,43 \$
Électro Saguenay ltée	36 325,20 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est Lignes du Fjord inc.;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement et l'installation de poteaux pour filets antidébris côté sud-ouest au LET d'Hébertville-Station aux Lignes du Fjord inc. pour un montant de 31 382,43 \$ incluant les taxes applicables. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2023 du LET d'Hébertville-Station.

Résolution 2023-09-3090

4.6 OCTROI DE CONTRAT – FABRICATION ET INSTALLATION DE FILETS ANTIDÉBRIS CÔTÉ SUD-OUEST AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie constate que sur le site, beaucoup de déchets partent au vent près du front de déchets et se dirigent dans la forêt côté sud-ouest;

ATTENDU QUE beaucoup d'efforts sont requis par les opérateurs pour récupérer les déchets agrippés aux arbres (plusieurs de ces déchets ne peuvent être récupérés en raison de leur localisation en hauteur);

ATTENDU QUE la Régie doit installer des filets antidébris et que ceux-ci seront fixés aux poteaux préalablement installés par Les Lignes du Fjord inc.;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à un fournisseur de filets ayant fait ses preuves au LET :

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Filets Nad's	28 398,83 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour la fabrication et l'installation de filets antidébris côté sud-ouest au LET d'Hébertville-Station à l'entreprise Filets Nad's pour un montant de 28 398,83 \$ incluant les taxes applicables. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2023 du LET d'Hébertville-Station.

Résolution 2023-09-3091

4.7 OCTROI DE CONTRAT – MANDAT D'ÉTUDE SUR LE CLIMAT SONORE AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie, afin de connaître l'évolution du climat sonore autour du LET d'Hébertville-Station, devra procéder à une mesure de bruit en 2023;

ATTENDU QUE la Régie a demandé une proposition de prix à une entreprise spécialisée en acoustique et vibrations, soit l'entreprise Soft dB – Experts en acoustique et vibrations :

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Soft dB – Experts en acoustique et vibrations	11 480,25 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour un mandat d'étude sur le climat sonore au LET d'Hébertville-Station à l'entreprise Soft dB – Experts en acoustique et vibrations pour un montant de 11 480,25 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

5. PLANS D'OPÉRATION

5.1 CENTRES DE COMPOSTAGE

Résolution 2023-09-3092

5.1.1 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT DU RETOURNEUR D'ANDAINS

ATTENDU QUE la Régie a opté pour l'achat d'un seul retourneur d'andains lorsqu'elle en a fait l'acquisition en 2020;

ATTENDU QUE ce choix impose de procéder à son transport d'un centre de compostage sur fardier surbaissé;

ATTENDU QUE la Régie a demandé une proposition de prix à l'entreprise Transport D. Dumais et Fils inc. pour la saison 2023 :

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Transport D. Dumais et Fils inc.	21 390,00 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le transport du retourneur d'andains à Transport D. Dumais et Fils inc. pour un montant de 21 390,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

5.2 CENTRE DE TRI

Résolution 2023-09-3093

5.2.1 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ARCHITECTURE DES NOUVELLES SALLES ET MODERNISATION DU CENTRE DE TRI

ATTENDU QUE le projet de modernisation du centre de tri nécessite les services d'un architecte afin de concevoir l'ajout de nouvelles salles et d'assurer l'aménagement d'équipements;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à la firme d'architectes Ardoises architecture :

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Ardoises architecture	16 017,31 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour les services professionnels pour l'architecture des nouvelles salles et pour la modernisation du centre de tri à l'entreprise Ardoises architecture pour un montant de 16 017,31 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même la réserve pour la modernisation du centre de tri.

5.3 ÉCOCENTRES

Résolution 2023-09-3094

5.3.1 OCTROI DE CONTRAT – ASPHALTAGE À L'ÉCOCENTRE DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES

ATTENDU QUE la Régie devra revoir la configuration de certaines cases au niveau de ses installations étant donné que les écocentres connaissent une affluence grandissante;

ATTENDU QUE plusieurs parties de cases sont abimées à l'écocentre de Saint-François-de-Sales, que l'asphalte s'effrite rapidement et que l'eau s'infiltré dans les cavités et accélère la détérioration du site;

ATTENDU QU'afin de remédier à la situation, il faudra déplacer les blocs de béton, couper l'asphalte abimé, remettre du matériel en place, compacter et asphalter;

ATTENDU QUE la Régie a fait une demande de prix auprès de trois fournisseurs pour la partie finition en asphalte :

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Asphalte Ultra inc.	24 050,00 \$
Pavage Régional inc.	22 550,00 \$
Dufresne Asphalte inc.	23 400,00 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est Pavage Régional inc. de Dolbeau-Mistassini;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le contrat pour l'asphaltage à l'écocentre de Saint-François-de-Sales à Pavage Régional inc. pour un montant de 22 550,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de l'écocentre de Saint-François-de-Sales.

Résolution 2023-09-3095

5.3.2 OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT À L'ÉCOCENTRE DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES

ATTENDU QUE la Régie devra revoir la configuration de certaines cases au niveau de ses installations étant donné que les écocentres connaissent une affluence grandissante;

ATTENDU QUE plusieurs parties de cases sont abimées à l'écocentre de Saint-François-de-Sales, que l'asphalte s'effrite rapidement et que l'eau s'infiltré dans les cavités et accélère la détérioration du site;

ATTENDU QU'afin de remédier à la situation, il faudra déplacer les blocs de béton, couper l'asphalte abimé, remettre du matériel en place, compacter et asphalter;

ATTENDU QUE la Régie a fait une demande de prix à un entrepreneur local pour la partie aménagement et pour l'excavation du site :

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Excavation Rénovation Drolet inc.	12 575,00 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le contrat pour l'aménagement à l'écocentre de Saint-François-de-Sales à Excavation Rénovation Drolet inc. de pour un montant de 12 575,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de l'écocentre de Saint-François-de-Sales.

6. RESSOURCES HUMAINES

Résolution 2023-09-3096

6.1 APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES DU 5 JUILLET AU 6 SEPTEMBRE 2023

ATTENDU QUE la Régie a procédé à l'embauche des personnes suivantes :

Titre du poste : Trieur

Lieu de travail : Centre de tri de Roberval

Statut : Temporaire, temps plein

Date d'embauche : 2023-07-31

Durée : 3,5 mois

Salaire : 20,03 \$/h

Candidat retenu : M. Jason Otis

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des personnes engagées du 5 juillet au 6 septembre 2023.

7. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2023-09-3097

7.1 ACCEPTATION DU BUDGET TRIMESTRIEL DES COMMUNICATIONS DE JUILLET À SEPTEMBRE 2023

ATTENDU QUE le budget trimestriel des communications pour les mois de juillet à septembre 2023 doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour un montant de 18 460,00 \$ pour le volet administration;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour un montant de 9 270,00 \$ pour le volet opérations;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour un montant de 65 875,00 \$ pour le volet sensibilisation et éducation;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour un montant de 18 386,00 \$ pour le volet projet d'agrandissement du LET d'Hébertville-Station (sommés prises dans le projet 2015-016);

ATTENDU QUE les dépenses du comité des communications représentent une liste totalisant un montant final de 111 991,00 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'accepter le budget trimestriel des communications pour les mois de juillet à septembre 2023 pour un montant total de 111 991,00 \$.

Résolution 2023-09-3098

7.2 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Régie a entamé une démarche exhaustive avec des parties prenantes ayant des propriétés dans les secteurs voisins du LET d'Hébertville-Station, notamment avec l'élaboration d'un guide de cohabitation;

ATTENDU QU'à la suite de cette démarche, la Régie a déterminé qu'il serait souhaitable d'explorer un programme de compensation financière pour les dérangements allégués par les propriétaires;

ATTENDU QUE la Régie a fait appel à la firme Transfert Environnement et Société pour la soutenir dans cette démarche :

- La recherche des meilleures pratiques;
- La rédaction d'une note stratégique;
- La médiation lors d'une rencontre avec des représentations de l'Association du lac Bellevue;
- La facilitation d'une rencontre publique avec les propriétaires du secteur du lac Bellevue, incluant la prise de notes et la rédaction d'un compte rendu;

ATTENDU QUE le coût du mandat s'élève à 12 286,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour des services professionnels relativement à l'élaboration d'un programme de compensation financière à Transfert Environnement et Société pour un montant de 12 286,00 \$ incluant les taxes applicables.

8. FINANCES

Résolution 2023-09-3099

8.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUIN 2023

RMR DU LAC-SAINT-JEAN

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN

1er au 31 juin 2023

Sommaire des déboursés

NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE JUIN	Chèques et paiements # 27 339 à 27 593		5 629,82 \$	p. 1
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE JUIN	SSQ, Télus, Microsoft 365 et Hydro Québec de juin		2 455 769,71 \$	p. 2 à 48
LISTE DES RETRAITS DE JUIN			46 092,85 \$	p. 49 à 50
Visa Desjardins	Frais de mai	2023-06-28	8 050,71 \$	p. 51 à 52
BENEVA inc.	Assurances collectives de juin	2023-06-16	24 050,45 \$	
Bell Canada	Téléphone - LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur	2023-06-05	102,40 \$	
Bell Canada	Téléphone - Ecocentre de Saint-Félicien	2023-06-14	126,42 \$	
9078-3184 Québec inc.	IC Cloud	2023-06-15	947,45 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2023-06-05	1 346,20 \$	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Usine	2023-06-05	11 623,32 \$	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Garage	2023-06-06	2 091,15 \$	
Hydro Québec	Électricité LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur	2023-06-06	2 325,74 \$	
Hydro Québec	Électricité unité de traitement des BPS	2023-06-08	900,02 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Saint-Félicien	2023-06-15	160,17 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2023-06-27	3 760,24 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 1er JUIN	Salaires période se terminant le 27 mai et paie élus de mai		83 340,09 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 8 JUIN	Salaires période se terminant le 3 juin		70 408,91 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 15 JUIN	Salaires période se terminant le 10 juin		74 223,79 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 22 JUIN	Salaires période se terminant le 17 juin		73 506,20 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 29 JUIN	Salaires période se terminant le 24 juin		74 804,44 \$	
RREMO PAYÉS LE 23 JUIN	Remise de mai		41 426,47 \$	
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE LE 19 JUIN	Remise de mai		4 069,84 \$	
FTQ PAYÉS LE 15 JUIN	Remise de mai		3 354,00 \$	
CSN PAYÉS LE 15 JUIN	Remise de mai		780,75 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 10 JUIN	Période du 1er au 15 juin		135 401,02 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 15 JUIN	Période du 16 au 30 juin		87 023,25 \$	
			3 211 437,41 \$	
Sommaire des dépenses approuvées	Dépenses approuvées par le directeur général		24 777,18 \$	p. 53
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		289 091,43 \$	p. 54 à 60
	Dépenses approuvées par résolution		2 182 568,02 \$	p. 61

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de juin 2023 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 3 211 437,41 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2023-09-3100

8.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE JUIN 2023 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 24 777,18 \$ pour le mois de juin 2023;

1909

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de juin 2023 du directeur général.

Résolution 2023-09-3101

8.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE JUIN 2023 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de juin 2023 de 289 091,43 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de juin 2023 du directeur général adjoint.

Résolution 2023-09-3102

8.4 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUILLET 2023

RMR DU LAC-SAINT-JEAN

SOMMAIRE DES DEBOURSES ET DES DEPENSES APPROUVEES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN

1er au 31 juillet 2023

Sommaire des déboursés

NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE JUILLET	Chèques et paiements # 27 594 à 27 844		36 847,50 \$	p. 1
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE JUILLET	SSQ, Télus, Microsoft 365 et Hydro Québec de juillet		2 663 065,78 \$	p. 2 à 32
LISTE DES RETRAITS DE JUILLET			39 946,70 \$	p. 33
Visa Desjardins	Frais de juin	2023-07-28	4 870,21 \$	p. 34 à 36
BENEVA inc.	Assurances collectives de juillet	2023-07-16	22 895,94 \$	
Bell Canada	Téléphone - LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur	2023-07-05	119,71 \$	
Bell Canada	Téléphone - Ecocentre de Saint-Félicien	2023-07-14	126,42 \$	
9078-3184 Québec inc.	IC Cloud	2023-07-15		
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2023-07-03	679,01 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Normandin	2023-07-03	203,48 \$	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Usine	2023-07-05	10 194,33 \$	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Garage	2023-07-07	1 929,67 \$	
Hydro Québec	Électricité LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur	2023-07-07	4 248,39 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre d'Hébertville	2023-07-13	172,47 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2023-07-27	3 351,93 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Dolbeau-Mistassini	2023-07-27	846,52 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Dolbeau-Mistassini	2023-07-27	277,12 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de compostage de Dolbeau-Mistassini	2023-07-27	168,52 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Roberval	2023-07-28	945,82 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 6 JUILLET	Salaires période se terminant le 1 juillet et paie édue de juin		85 590,55 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 13 JUILLET	Salaires période se terminant le 8 juillet		74 601,49 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 20 JUILLET	Salaires période se terminant le 15 juillet		60 335,81 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 27 JUILLET	Salaires période se terminant le 22 juillet		75 461,16 \$	
REMOI PAYÉS LE 17 JUILLET	Remise de juin		22 895,94 \$	
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE LE 10 JUILLET	Remise de juin		5 520,76 \$	
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE LE 28 JUILLET	Remise de juillet		4 472,08 \$	
FTO PAYÉS LE 5 JUILLET	Remise de juin		4 305,00 \$	
CSN PAYÉS LE 5 JUILLET	Remise de juin		624,60 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 10 JUILLET	Période du 1er au 15 juillet		91 143,65 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 15 JUILLET	Période du 16 au 30 juillet		89 559,62 \$	
			3 325 390,18 \$	
Sommaire des dépenses approuvées	Dépenses approuvées par le directeur général		35 512,52 \$	p. 37
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		270 375,04 \$	p. 38 à 44
	Dépenses approuvées par résolution		445 644,78 \$	p. 45 à 46

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de juillet 2023 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 3 325 390,18 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2023-09-3103

8.5 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE JUILLET 2023 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 35 512,52 \$ pour le mois de juillet 2023;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de juillet 2023 du directeur général.

Résolution 2023-09-3104

8.6 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE JUILLET 2023 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de juillet 2023 de 270 375,04 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de juillet 2023 du directeur général adjoint.

9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (26 SEPTEMBRE À SAINT-FÉLICIEN)

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 26 septembre prochain à 14 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Félicien.

1911

Résolution 2023-09-3105

10. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition de monsieur Luc Gibbons, la séance extraordinaire est levée à 10 h 30.

Luc Simard
Président

Guy Ouellet
Directeur général

